



## PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'INSTRUCTION

# Avis d'enquête publique

## Projet d'aménager 2 buttes paysagères et des fossés périphériques sur la commune de GRAVELINES ( Nord)

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018, une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager aura lieu du **lundi 10 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019** préalablement aux travaux d'aménagement de 2 buttes paysagères et d'un fossé périphérique sur la commune de GRAVELINES (Nord) ;

L'étude d'impact jointe au dossier d'enquête publique indique les incidences éventuelles de ces travaux sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations environnementales. L'avis de l'Autorité environnementale en date du 9 octobre 2018 et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 22 octobre 2018 sont joints au dossier d'enquête publique ;

Monsieur Francis LECLAIRE, désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Lille, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public en mairie de **GRAVELINES** aux dates et horaires suivants :

- lundi 10 décembre 2018 de 9h à 12h
- samedi 22 décembre 2018 de 9h à 12h
- jeudi 3 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 10 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.

Le porteur de projet, la société SGA, sise rue Louis Blanqui à GRANDE-SYNTHÉ (59760) a désigné comme interlocuteur technique Monsieur Laurent BLERIOT (Tél : 03 28 69 99 50).

Les éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : [www.nord.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/information-et-participation-du-public/permis-de-construire](http://www.nord.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/information-et-participation-du-public/permis-de-construire).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, en mairie de GRAVELINES. Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Des observations écrites peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de GRAVELINES 1 rue des Clarisses, BP 209 59820 GRAVELINES tel : 03 28 23 59 00 aux dates et heures d'ouverture au public, pour être annexées au registre d'enquête. Les observations peuvent également être exprimées par Internet à l'adresse suivante : [ddtm-sepat@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-sepat@nord.gouv.fr).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Sous huitaine, celui-ci rencontrera le porteur de projet pour lui communiquer sous forme d'un procès-verbal de synthèse les observations écrites ou orales du public, formulées lors de l'enquête. Le porteur de projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **PRÉFECTURE DU NORD**

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour relater le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés par les personnes intéressées en mairie de GRAVELINES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure sera prise par le Préfet sous la forme d'un arrêté qui portera soit accord du permis d'aménager (lequel pourra être assorti, le cas échéant de prescriptions spécifiques), soit refus de permis d'aménager.